



Votants : 76
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 19 juin 2015
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 26 juin 2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du jeudi 25 juin 2015

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – PARTICIPATION DE LA CAN A LA MISE EN OEUVRE DES MARCHES DE PRODUCTEURS DE PAYS

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIN, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Amaury BREUILLE, Jacques BROSSARD, Carole BRUNETEAU, Charles-Antoine CHAVIER, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Gérard EPOULET, Isabelle GODEAU, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Alain LECOINTE, Jacqueline LEFEBVRE, Alain LIAIGRE, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Adrien PROUST, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Nathalie SEGUIN, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Elodie TRUONG, Yvonne VACKER, Céline VALEZE

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jeanine BARBOTIN à Anne-Lydie HOLTZ, Jacques BILLY à Christian BREMAUD, Marie-Christelle BOUCHERY à Sylvie DEBOEUF, Yamina BOUDAHMANI à Alain BAUDIN, Christelle CHASSAGNE à Dominique SIX, Marie-Chantal GARENNE à Agnès JARRY, Guillaume JUIN à Sylvette RIMBAUD, Lucien-Jean LAHOUSSE à Marc THEBAULT, Elisabeth MAILLARD à Philippe MAUFFREY, Sophia MARC à Carole BRUNETEAU, Elmano MARTINS à Michel PAILLEY, Joël MISBERT à Thierry DEVAUTOUR, Marcel MOINARD à Alain LIAIGRE, Serge MORIN à Stéphane PIERRON, René PACAULT à Michel PANIER, Sébastien PARTHENAY à Eric PERSAIS, Alain PIVETEAU à Anne BAUDOUIN, Claire RICHECOEUR à Jacques BROSSARD, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN à Christine HYPEAU

Titulaires absents suppléés :

Brigitte COMPETISSA par Bernard BARAUD

Titulaires absents :

Thierry BEAUFILS, Jean-Romée CHARBONNEAU, Romain DUPEYROU, Jean-Martial FREDON, Robert GOUSSEAU, Simon LAPLACE, Jean-Pierre MIGAULT, Michel VEDIE

Titulaires absents excusés :

Jeanine BARBOTIN, Jacques BILLY, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BROSSARD, Christelle CHASSAGNE, Jean-Claude FRADIN, Marie-Chantal GARENNE, Gérard GIBault, Guillaume JUIN, Lucien-Jean LAHOUSSE, Rabah LAICHOURE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Joël MISBERT, Marcel MOINARD, Serge MORIN, René PACAULT, Sébastien PARTHENAY, Alain PIVETEAU, Claire RICHECOEUR, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Christine HYPEAU

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20150625-c97-06-2015-DE
Date de télétransmission : 02/07/2015
Date de réception préfecture : 02/07/2015

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 25 JUIN 2015

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – PARTICIPATION DE LA CAN A LA MISE EN OEUVRE DES MARCHES DE PRODUCTEURS DE PAYS

Monsieur **Claude ROULLEAU**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

La CAN, de par ses compétences, accompagne le maintien ou le soutien aux services de proximité dans les zones rurales dès lors qu'elles correspondent bien à l'évolution des besoins de la population. Ce point est intégré au Schéma de Développement Economique et Commercial (SDEC) approuvé en juin 2011, tant sur l'aspect commerce de proximité que sur celui du développement des circuits courts.

De nombreuses actions ont été engagées en ce sens (Marché de Saint Gelais, accompagnement pour la reprise du commerce de la Rochenard, commerce de St Georges de Rex, aide financière aux communes pour l'installation d'un local commercial ou de service...).

La Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres coordonne, depuis plusieurs années, la mise en place de Marchés festifs de producteurs de pays dans les communes du département. Elle se doit de respecter les termes de la charte nationale régissant ces Marchés de Producteurs de Pays. Elle s'engage également à utiliser la marque et le logo, déposés à l'INPI, sur chaque manifestation.

Ces marchés, véritables vitrines des produits et des savoir-faire locaux, sont une occasion pour les acteurs du territoire d'animer une soirée estivale en y associant la population locale et touristique.

Les objectifs généraux visés sont les suivants :

- Apporter un service de proximité,
- Créer une animation commerciale dans les communes rurales,
- Permettre aux habitants de pouvoir facilement consommer des produits locaux,
- Conforter l'activité économique des producteurs participants,
- Donner une image positive et dynamique du territoire et des partenaires.

La CAN a souhaité s'associer à cette démarche afin d'encourager les communes qui le souhaitent à mettre en œuvre, dès l'été 2015, ces manifestations.

L'organisation de la manifestation revient conjointement à la Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres et à la commune.

L' EPIC apportera son soutien financier et propose de prendre en charge, sur présentation de factures acquittées à la Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres, le montant correspondant à la mise en œuvre du marché dans les communes, dans un but d'incitation et de pérennisation

de ces actions. Par ailleurs, elle se fera le relais des Marchés dans ses documents de communication (Site internet institutionnel et Territoire de vie).

Le tarif proposé par la Chambre d'Agriculture est de 690 €HT par marché.

Une convention sera signée pour chaque marché sur le modèle de la convention type jointe en annexe.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Approuver la convention type jointe en annexe entre la Chambre d'Agriculture et la CAN,
- Autoriser le Président ou le Vice-Président Délégué à la signer,
- Approuver la prise en charge de la prestation de la Chambre d'Agriculture pour la mise en œuvre des marchés de producteurs de pays sur le territoire de la CAN pour un montant maximum de 690 €HT par marché,
- Autoriser le Président ou le Vice-Président Délégué à signer les documents afférents.

Motion adoptée par 75 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 1.

Pour : 75

Contre : 0

Abstention : 1

Non participé : 0

Claude ROULLEAU

Vice-Président Délégué